

Sanitaire et Social

Validation des Acquis de l'Expérience : Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social

1

OBJECTIF DE LA FORMATION

La loi de modernisation sociale du N° 2002-73 du 17 janvier 2002 a instauré un droit individuel à la validation des acquis de l'expérience (VAE). Sa mise en œuvre dans le secteur sanitaire et social revêt une importance particulière dans un contexte où les besoins de prise en charge des personnes vulnérables, fragiles ou en situation précaires vont croissants.

Grâce à la validation des acquis de l'expérience, celui qui a développé des compétences au fil de ses expériences professionnelles peut obtenir un diplôme identique à celui acquis par la voie traditionnelle.

L'ouverture au droit à la validation est subordonnée à une durée minimale d'activité de 1 an soit 1607 heures en équivalent temps plein de façon continue ou non. Les activités réalisées doivent être en rapport direct avec le référentiel du diplôme. Depuis le 1^{er} octobre 2017 peuvent être également prises en compte les périodes de formation, ou les stages en milieu professionnel.

La prestation d'accompagnement à la VAE est cadrée dans l'article R6423-3 du Code du travail.

« L'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience est proposé en fonction des besoins du candidat. Ceux-ci sont déterminés avec le candidat, notamment en fonction des formations complémentaires recommandées, le cas échéant, par le ministère ou l'organisme certificateur au terme de l'examen de la recevabilité de sa demande. »

PUBLIC ET PREREQUIS

Tout public

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE.

Conditions d'admission / Prérequis

Pour déposer sa demande de recevabilité à la VAE (livret 1), le candidat peut :

- Faire sa démarche directement **en ligne** de manière totalement dématérialisée. Toutes les pièces justificatives nécessaires peuvent être fournies sous format numérique (au format PDF par exemple),
- Ou **télécharger le formulaire Cerfa 12818*02** sur le site vae.asp-public.fr/vaeinfo (choisir le diplôme concerné sur la partie gauche de l'écran). Le formulaire doit être **complété informatiquement** ou manuellement après l'avoir **imprimé, signé, puis envoyé** avec les pièces justificatives nécessaires, **par voie postale** à l'adresse suivante :

ASP - Direction Régionale Nouvelle-Aquitaine
UNACESS – service recevabilité
8 Place Maison Dieu
CS 90002
87 001 Limoges Cedex 1

A l'issue de l'instruction de la demande de recevabilité à la VAE (livret 1), le candidat recevra par courrier une **décision de recevabilité ou d'irrecevabilité**.

DEAES Nouvelle réforme septembre 2021 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043990824>

DUREE ET MODALITES

Accompagnement Individuel	Heures	Formation
Bloc 1	3h	Centre
Bloc 2	3h	
Bloc 3	3h	
Bloc 4	3h	
Bloc 5	4 h	
Accompagnement collectif	Heures	Formation
Entretien d'exploration	2,5 h	Centre
Méthodologie en commun	2,5 h	
Préparation à l'oral	2,5 h	
Entretien post jury	0.5 h	
Global	24 h	

Site de formation : MONTEILS (12200)

CONTENUS DE FORMATION

- Optionnel : Offre d'assistance à la recevabilité Livret 1
Prestation préalable à l'accompagnement VAE, aide à la constitution du dossier de recevabilité Livret 1 / 2h

Prestation Accompagnement à la VAE post-recevabilité

Enseignement Promotion Agricole Monteils - 348 chemin du Mas de Castanié 12200 MONTEILS
Association Loi 1901 - N° d'existence 76120098712 - N° SIRET 775 556 509 00013 - APE 8532Z
www.lyceefrancoismarty.fr

- Séance de prise de contact et entretien d'exploration du parcours / **2,5 h**
- DF1. Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne.
Accompagnement Individuel / **3h**
- DF2. Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité.
Accompagnement Individuel / **3h**
- DF3. Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne.
Accompagnement Individuel / **3h**
- DF4. Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention.
Accompagnement Individuel / **3h**
- DF5. Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne.
Accompagnement Individuel / **4 h**
- Finalisation des dossiers / **2,5 h**
Elaboration et relecture critique du dossier de validation
Vérification administrative des livrets pour l'envoi
- Entraînement à l'oral / **2,5 h**
Simulation individualisée à l'oral
Conseils de préparation à l'entretien avec le jury
- Entretien post jury : aide au suivi des préconisations / **0.5h**

METHODES PEDAGOGIQUES UTILISEES

Méthodologie de l'accompagnement VAE : explicitation des expériences du candidat, aide au choix des activités significatives en lien avec le référentiel, appui à la rédaction du dossier, préparation de l'entretien avec le jury VAE.

Les techniques privilégiées sont : accueil, écoute active, entretien d'explicitation, reformulation, questionnement, ...

MOYENS PEDAGOGIQUES ET D'ENCADREMENT

- Salle de formation équipée d'un ordinateur et vidéo projecteur
- Salle informatique et de documentation

ENCADREMENT

- ↳ L'accompagnement est assuré par la responsable pédagogique du centre de formation François Marty qui a suivi une formation « se former à l'accompagnement VAE », ainsi que des personnes intervenantes ponctuellement en tant qu'appui technique professionnel dont les diplômes sont indiqués ci-dessous :

- ▶ **DESS Psychologie Sociale**
- ▶ **BTS Economie Sociale et Familiale**
- ▶ **DE d'Assistant de service social**

- ▶ DE d'Educateur de jeunes enfants
- ▶ DE d'Educateur spécialisé

MODALITES DE SUIVI, D'EVALUATION ET DE VALIDATION

SUIVI

Mettre les différents outils à disposition du candidat : référentiels d'activités-compétences-certification, fiche métier, dossier de validation VAE livret 2 (<https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/deaes-revise-2021-telechargement>), dossier d'aide à la rédaction du dossier, attendus du jury.

Chaque stagiaire signe par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le référent pédagogique et le formateur.

4

CERTIFICATION

Le diplôme d'Etat est délivré à ces candidats sous réserve de l'obtention de l'Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.

1. **La validation totale** : Le diplôme obtenu par la VAE a la même valeur juridique que celui obtenu par la formation initiale ;
2. **La validation partielle** : si le candidat valide au moins une unité ou un domaine de compétence, il peut poursuivre son parcours, soit par le dépôt d'un nouveau livret 2 soit par la formation (parcours mixte).

La décision est notifiée par l'organisme certificateur. (DREETS Occitanie)

Les parties de certification obtenues font l'objet de la délivrance soit :

- D'une attestation de compétences ;
- D'un livret de certification.

Aucune validation : le candidat peut alors déposer un nouveau livret 2, dans un délai de 3 ans attribué depuis la date de notification de la décision de recevabilité.

Responsable pédagogique

Mme DAVODEAU Laure (certifiée dans l'accompagnement de parcours VAE AES)

Pour plus d'informations, consultez les sites ci-dessous :

<https://vae.asp-public.fr/>

<https://www.vae.gouv.fr>

<http://occitanie.drjscs.gouv.fr/>

L'espace conseil VAE dans chaque département de la Région Occitanie

<https://www.meformerenregion.fr/>

Téléphone : 0 800 00 73 73

ACCESSIBILITE POUR PERSONNE A MOBILITE REDUITE

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
Un référent handicap est à disposition sur demande.
Tous nos locaux sont aménagés pour accueillir des personnes en situation de handicap.
Toutes les adaptations nécessaires seront étudiées afin de rendre la formation accessible.



Contact référent Handicap : celine.vignes@cneap.fr